



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 12 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi douze février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, 1<sup>ère</sup> adjointe par intérim.

Date de la convocation : 05/02/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 17 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Valérie DESQUESNE, Isabelle TALARD, François FAUVEL, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM
Votants : 18 Annick DAGIEU donne pouvoir à Patricia ROSALIE
Absents excusés : 2 Annick DAGIEU, Florent PREVOST
Secrétaire de séance : Françoise HOSTALIER

**Objet** : Fixation du nombre d'adjoints au maire

Sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire nouvellement élue.

Madame la Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire cinq (5) Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 14 pour, 0 contre, 4 abstentions

DECIDE de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à cinq (5).

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
M. SAINT

Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20240212-COM2024-02-2-6-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024